

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 8 JUILLET 1899.

No. 225

SOMMAIRE :

La Coulisse et la Banque, *Ticker*, —
 Ecole de Journalisme, *Vieux Rouge* —
 Bibliographie, *Book* — La loterie,
Thomas Grimm — Encore le sonnet,
Tityre — Huit chapeaux, *Louis Teste*
 — La place du pape, *Jean de Bonne-*
fon — Saint Médard — Un nouveau
 Christ.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame

LA COULISSE ET LA BANQUE

Un ami qui s'est récemment fait pincer dans des transactions financières me transmet cette fable-express toute de circonstance :

La Coulisse ayant monté
 Tout l'été,
 Se trouva fort dépourvue
 Quand la baisse fut venue.
 Adieu, primes, actions,
 Bonnes obligations !
 Elle alla crier famine
 Chez la Banque, sa voisine,
 La priant de lui prêter
 Quelqu'argent pour tripoter
 Jusqu'à la saison nouvelle.
 — Je vous paierai, lui dit-elle,
 Avec votre capital,
 Un intérêt sans égal.
 La Banque n'est pas prêteuse,
 C'est là son moindre défaut.
 — Que faisiez-vous au cours haut,
 Dit-elle à cette emprunteuse ?
 — Toujours, sans un sou vaillant,
 J'achetais, ne vous déplaie.
 — Vous achetiez, j'en suis fort aise
 Eh bien ! vendez maintenant.

TICKER.

Ecole de Journalisme

Après les États-Unis, voici la France qui y vient et qui a décidé de créer à Paris une école de journalisme affiliée à son Université. L'idée ne vient pas du Nord ; elle vient de l'Ouest cette fois, et a été empruntée à l'Amérique où la vieille civilisation sera peut-être avant peu obligée de faire plus d'emprunts qu'elle ne le désire ou qu'elle ne le croit nécessaire maintenant.

Depuis plusieurs années déjà, l'Université de Philadelphie a institué une chaire de journalisme qui n'est pas une des moins suivies ni des moins utiles de cette florissante institution.

Paris a suivi l'exemple.

Qu'est-ce que l'on attend donc à Montréal pour s'embarquer dans cette voie ?

Croit-on par exemple que le besoin ne se fait pas sentir pour une création de ce genre ?

Alors, pourquoi tarder ?

N'est-il pas un fait que nos journaux sont encombrés de jeunes gens, animés de la meilleure volonté du monde, je l'admets, ayant fait des études généralement ordinaires, je l'admets encore, mais parfaitement impropres au métier et qui le resteront toute leur vie sans espoir de pouvoir améliorer ni leur position, ni leurs connaissances.

D'ailleurs, comment pourraient-ils le faire ?

Ce ne sont pas les plus avancés dans la carrière qui pourraient les éclairer ; tous sont devenus journalistes par chance, sans notions préalables et s'ils occupent une place plus haute, c'est parce que leur degré d'intelligence ou de connaissances générales acquises était supérieur et n'importe où

leur aurait assuré une place dans un des premiers rangs. Mais cela ne tient aucunement à un bagage spécial.

Nos journaux se font en somme à la grâce de Dieu et souvent il nous oublie dans la distribution de ses bienfaits ; car on en voit quelquefois de bien drôles.

Il n'est personne qui n'ait maintes fois déploré le galimatias pitoyable qu'on nous sert dans nos prétendus grands journaux sous prétexte de faits-divers, de comptes-rendus, de chroniques, de critiques, etc.

En dehors d'un défaut d'instruction élémentaire auquel il est facile de remédier en rejetant absolument les sujets qui ne sont pas capables de parler ou d'écrire leur langue correctement, il règne dans tous ces écrits une absence totale de notions générales, des connaissances encyclopédiques qui sont indispensables dans le métier surtout dans notre pays.

On ne se fait pas une idée de tout ce que doit savoir le journaliste ou du moins de tout ce dont il doit avoir des connaissances au moins superficielles pour écrire le plus banal fait-divers, un vulgaire accident. Et chaque jour le cercle des connaissances indispensables s'élargit ; chaque jour de nouvelles découvertes surgissent, des applications inconnues jusqu'à présent se dévoilent et tombent immédiatement dans l'usage courant si bien que le plus humble reporter doit se heurter à chaque instant à une de ces manifestations du progrès.

Et c'est justement cette nécessité d'accroître constamment le cercle de ses notions de choses qui imposent au journaliste l'obligation d'une éducation et d'un entraînement spécial et par suite l'existence d'une école, d'une faculté où se préparera le terrain pour la semence future.

On a beau dire qu'on naît journaliste et

qu'on ne le devient pas. Ce sont des axiomes trop faciles pour excuser la médiocrité.

Le journalisme est une science comme toutes les autres, qui a ses règles, ses problèmes et ses théories.

La vie publique, qui dans notre population occupe une place primordiale, donne au journalisme canadien une importance considérable que tout le monde doit désirer voir employer pour le bien, c'est-à-dire pour l'éducation du peuple, pour sa direction vers un but élevé et même pour son instruction.

C'est bien ici que le journalisme est un apostolat puisqu'il constitue pour la majorité du peuple l'instrument réel d'éducation supérieure.

Dans ces conditions on ne saurait trop pourvoir aux moyens de rehausser le niveau du recrutement intellectuel qui en remplit les rangs.

Eduquons nos journalistes, voilà quel devrait être le grand mot.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de s'adresser pour créer une école de journalisme, qui serait peut-être beaucoup une école de journalistes, au gouvernement qui s'empresserait d'en faire une serre chaude pour l'incubation des idées qui constituent sa plateforme; ce serait une erreur aussi de faire de cette école un appendice de notre université Laval où les esprits et les intelligences sont malheureusement soumis à la trituration épiscopale, nous avons déjà bien assez de ces journaux jésuitières qui se déguisent pompeusement du titre d'organe de l'opinion et qui vont chercher à l'archevêché leur bon à tirer!

Il faudrait une école libre, un cours indépendant où se donneraient les leçons propres à créer des journalistes utiles.

Pourquoi les propriétaires de journaux

ne se syndiqueraient-ils pas pour créer cela? Ce serait un bon placement pour eux. Au lieu d'avoir à engager des reporters incapables d'écrire dix lignes sans commettre les plus grosses balourdises contre le bon sens, la grammaire et l'orthographe, ce qui dégoûte le lecteur; au lieu d'avoir des rédacteurs qui leur attirent par leur défaut de clairvoyance ou leur ignorance des conséquences de lourdes actions en diffamation, ils seraient à même de trouver ainsi des sujets ayant une connaissance suffisante de chaque chose pour éviter l'un ou l'autre de ces inconvénients.

Voyons, si seulement les journaux consacraient les sommes qu'ils paient par année aux avocats pour éteindre les causes de diffamation, à créer une chaire de droit public ou de législation de la presse, ils y trouveraient un riche bénéfice.

Au lieu de se faire concurrence en élevant le plus haut possible la toiture de leur édifices, les propriétaires de journaux devraient entrer en compétition pour relever l'étiage intellectuel de leurs rédacteurs et surhausser leur plafond cérébral.

Qui tentera la chose?

Un cours de journalisme à Montréal devrait comprendre quatre classes: 1o Littérature française et anglaise — critique et linguistique; 2o Enseignement encyclopédique; 3o Droit public et législation de presse; copyright; 4o Journalisme comparé et journalisme appliqué.

Il ne serait pas difficile de trouver quatre hommes pour faire ces quatre cours; Nous pourrions immédiatement ici donner quatre noms correspondant parfaitement à cette nomenclature, mais ce serait précipiter les choses.

En attendant, qu'on y réfléchisse.

La chose en vaut la peine et intéresse tout le monde, tous ceux qui lisent les

journaux, tous ceux qui s'en servent et tous ceux auxquels ils servent.

Pourquoi quelque association, comme l'École Littéraire, dont je ne mets pas en doute les excellentes intentions, mais qui n'est en somme maintenant qu'une manufacture de pommade, ne prend-elle pas cette idée en mains ?

Nous avons des instituts dentaires pour les arracheurs de dents, pourquoi n'avoir pas des instituts de journaliste ?

Il vient de se fonder dans le comté de Jacques Cartier un Institut Gallinacicole pour enseigner l'élevage des volatiles, poules, dindons, canards, pourquoi n'avoir pas un institut de journalisme ?

Voilà mon idée ; maintenant, vous en ferez ce que vous voudrez.

VIEUX-ROUGE.

BIBLIOGRAPHIE

LES QUOTIDIENNES (Alexandre Hepp), 1 vol., chez Ernest Flammarion, éditeur, 26 rue Racine, Paris. Prix, frs 3 50.

Le voilà bien le beau et grand travail du journalisme, l'article quotidien, la tâche de chaque jour, que chaque date du calendrier appelle et qui, toutes les vingt-quatre heures vous pose de pied en cap, en blanc et en noir, devant le public. Quelle splendide gerbe forment au bout d'une année, ces épis cueillis le long du calendrier et jetés aux quatre vents du monde chaque fois que s'arrache un feuillet de l'implacable induteur de notre existence. C'est cette gerbe que nous offre notre confrère, Alexandre Hepp, sous forme d'un beau volume compact où se retrouvent toutes les sensations écoulées. Pour nous, exilés, il fait bon revivre dans ces pages l'année parisienne ; quelle que soit la date à laquelle nous ouvrons le livre, il nous vient une bouffée de Boulevard ; nous nous retrempons dans ces pages où l'auteur a " pour mobile et pour guide un idéal de logique, de vérité, de générosité, de force comme de douceur ", nous y retrempons notre

amour de la France qui reçoit de terribles assauts au sein des invectives de ses ennemis et des douteuses protestations de ses hypocrites admirateurs.

LE ROI DE ROME (Desiré Lacroix), 1 vol., chez Garnier Frères, 6 rue des Saints-Pères, Paris. Prix, frs., 3.50.

L'engouement français pour l'époque napoléonienne a maintenant dévié sur le fils du grand empereur. La nouvelle seule que de Ros-tand préparait pour la grande artiste française chérie sur ce continent et surtout à Montréal, Sarah Bernhardt, la personnification de l'*Aiglon*, a causé une soif réelle de documents sur la pauvre victime de l'Autriche. L'histoire a été un peu chiche de renseignements sur le compte de Napoléon II ; l'histoire est en générale conservatrice ; l'historien, qui table sur les faits, qui se nourrit de papiers et de documents précis est rarement un idéologue, et les infortunes sans éclat, les romans légers dont les phases ne peuvent s'étayer sur des constatations précises ou s'expliquer par des règles établies, n'ont pas grand charme pour lui. C'est dans ce sens que je trouve l'histoire conservatrice, c'est-à-dire que j'emploie ce terme en dehors de toute acception de parti. Cependant, le moment était propice pour tracer un cadre définitif autour du portrait du duc de Reichstadh jusqu'à présent noyé dans le flou et le vague de la légende ou de la tradition fantaisiste. M. Desiré Lacroix, ancien attaché à la commission nommée pour recueillir et faire un triage de la correspondance de Napoléon Ier, est l'auteur d'une excellente étude sur le Roi de Rome et le duc de Reichstadt, de 1811 à 1832, dont je ne saurais trop recommander la lecture aux Canadiens qu'on laisse généralement dans une ignorance complète de l'histoire du martyr de la très catholique monarchie d'Autriche.

PSYCHOLOGIE DE LA COLONISATION FRANÇAISE dans ses rapports avec les sociétés indigènes (Léopold de Saussure), chez Félix Alcan, éditeur, 108 Boulevard St-Germain, Paris, frs. 3.50.

Un excellent ouvrage à mettre entre les mains des enthousiastes du brave commandant Mar-

land dont personne plus que nous, Canadiens-français, n'admire le merveilleux courage, la ténacité inflexible et l'immense amour de sa patrie. Mais ce qui nous désole, c'est de voir tant d'héroïsme, tant de loyauté, tant de sacrifice destiné peut-être à simplement ajouter un débile plus aux aspirations d'expansion de la France. Ah, si tous nos amis de là-bas pouvaient absorber la quintessence de ces notions, s'imboire de ces idées dont nous, ici, comprenons toute la justesse parce que nous en voyons bien les effets, les conséquences traduites dans le développement merveilleux du Canada avec ses problèmes complexes qui ont traversé toutes les gammes. Certainement M. de Saussure a raison quand il proclame que le développement économique doit précéder le développement moral et que la maratte d'assimilation religieuse de l'Espagne ou d'assimilation sociale de la France sont des utopies, des songes creux. La loi de l'évolution est la loi coloniale par excellence et si un pays en offre la leçon c'est bien le Canada évoluant chaque jour vers un idéal national sans qu'il y ait jamais eu entre les deux races d'assimilation, sans que le caractère anglais ni le caractère français se soient déviés d'une ligne, aient subi la moindre décoloration. Elles trouvent leur point de contact dans un idéal supérieur qui synthétise les deux génies au point d'assurer bientôt la création d'une race homogène. Je ne saurais trop conseiller la lecture de ce livre à mes compatriotes Canadiens français qui ont du mal à s'expliquer l'insuccès de la colonisation française moderne. Ils trouveront là la clef d'un mystère troublant.

MÉMOIRES DU TEMPS DE LOUIS XIV, (Ernest Daudet) chez Plon, Nourrit & Cie., imprimeurs-éditeurs, 10 rue Garancière, Paris.

A tous ceux qui sont rabattus des commentaires des journaux anglais et américains sur l'Affaire je ne saurais rien conseiller de plus intéressant que la lecture des mémoires de du Cause que M. Ernest Daudet vient de publier avec une foule de notes et commentaires. D'abord ces mémoires sont intéressants comme du roman, piquants comme

du bavardage, mais surtout ils sont un rude enseignement et une réponse capitale à ceux qui affirment bien haut que le régime républicain est coupable de l'affaire Dreyfus avec ses erreurs et ses ténèbres et que jamais sous une monarchie constituée on n'eût rien vu de pareil.

Elle est bien bonne celle-là ?

Voici l'auteur de ces mémoires, un brillant officier avait combattu contre les Turcs, les Crétois, les Hollandais et les Flammands depuis 1665. En 1674 il apprend par hasard les détails d'un fameux complot, celui de Latreaumont où il ne s'agissait de rien moins que de soulever la Normandie pour la constituer en république et s'adjoindre toute la France après avoir enlevé le Dauphin et l'avoir expédié en Hollande, traqué Louis XIV à Versailles et pillé la ville. Du Cause dénonce ce complot qui fut puni par cinq exécutions capitales entre autre celle du beau Rohau et, parce qu'il refusa de céder à la demande d'un juge créature de Louvois qui eut l'audace de lui demander de la part du ministre d'incriminer le marquis d'Ambre, qui n'avait jamais, de loin ou de près approché le complot, il est empoigné et sans aucun prétexte, enfermé au château Trompette à Bordeaux, au secret. Il y resta cinq ans pendant lesquels sa femme remua ciel et terre pour obtenir sa libération et finalement ses plaintes arrivèrent jusqu'au roi qui le fit élargir. Voici comment ce pauvre serviteur du roi termine ce récit : " Je n'ai jamais pu pénétrer sur quoi l'on m'avait rendu coupable. Je fus averti de ne pas le rechercher, ce qui me fut très dur et très difficile. Pour m'en empêcher, on me fit entendre que, par cette curiosité, il y avait pour moi et pour ma famille de bien plus grands maux à craindre que ceux auxquels je venais d'échapper. Celui de tous mes amis qui avait le plus de pouvoir sur moi et qui connaissait le train des choses me fit comprendre que c'était me perdre que de vouloir jouter contre la puissance qui m'opprimait : que le salut de ma famille et le mien propre exigeaient de moi ce sacrifice ; que c'était un coup de foudre tombé sur moi dont on ne pouvait demander raison qu'à Dieu. Je suivis son conseil et c'est à Dieu seul que j'ai laissé le soin de protéger mon in-

nocence et ma famille.' Avouez que l'affaire Dreyfus est de la Saint Jean à côté de cela? Je conseille ferme la lecture de l'excellente étude de M. Daudet à tous ceux qui parlent trop vite et trop haut de la faillite de la justice républicaine.

BOOK.

LA LOTERIE

Il est assez étrange de voir qu'au moment où le Canada s'apprête à sévir avec une rigueur nouvelle contre les loteries, il se fait un mouvement en France pour rétablir les loteries nationales.

L'article suivant du *Petit Journal* de Paris est intéressant non seulement par le plaidoyer qu'il contient à ce sujet mais par les informations qu'il donne au sujet de l'histoire des loteries en France et de la loi existante.

Quel est celui d'entre vous, chers lecteurs, qui n'a pas au moins une fois dans sa vie, conçu le trop chimérique espoir de gagner le gros lot? Ce rêve d'un moment, cette douce illusion accessible au plus petit et au plus malheureux des humains justifient la loterie, quoi qu'en disent les moralistes, qui affirment que la fortune ne doit échoir qu'au travail long et pénible. La loterie est un instrument éminemment égalitaire, puisque le mortel le plus déshérité peut, avec un billet de cinquante centimes, acquérir en deux minutes, non seulement l'aisance, mais encore la richesse.

Cette circonstance nous explique pourquoi toutes les tentatives faites, de tous les temps, pour supprimer la loterie ont misérablement échoué.

La loterie, on le sait, ne date pas d'hier. On peut dire qu'elle est née avec les premiers hommes. Elle n'est pas spéciale à une race. Nous la voyons fleurir chez tous les peuples dès la plus haute antiquité.

Elle fut en honneur chez les Hébreux et les Egyptiens.

Mais parmi les anciens peuples, ce furent les Romains qui pratiquèrent ce jeu avec la plus vive passion.

Après les jeux du cirque, on jetait au peuple des tablettes carrées donnant droit à des dons provenant de la munificence consulaire ou impériale.

Auguste offrait souvent de grands festins suivis de loteries. Néron et Domitien imitèrent l'exemple de leur prédécesseur.

Après la chute de l'empire romain, la loterie subit une longue éclipse de douze siècles.

Nous la voyons reparaître, en Italie, sous le nom de *bianques* (*bianca carta*). Les marchands vénitiens et génois employaient les loteries pour se débarrasser de leurs vieilles marchandises, autrement dit, de leurs *rossignols*.

Ce furent les Italiens qui introduisirent la loterie en France. Cette institution fournit plus tard à la monarchie le moyen de battre monnaie. François Ier octroyait à un entrepreneur nommé Jean Laurent le privilège d'établir des loteries, à charge de payer annuellement 2,000 livres tournois.

Mais déjà à cette époque les moralistes représentés par le Parlement firent une violente campagne contre la loterie. Le Parlement donna, comme en bien d'autres circonstances, une preuve de son esprit d'indépendance. Résistant à la volonté du roi, il fit saisir, à Soissons une *blanque* qui venait d'y être ouverte.

Plus tard, on organisa officiellement la loterie.

La loterie dite *royale* fonctionnait avec les diverses séries de nombres—*extrait, ambe, terné, quaterne, quine*, etc. Le joueur favorisé recevait dans le premier cas, 15 fois sa mise, dans le second 70 fois, dans le troisième 270 fois, dans le quatrième 5,200 fois, dans le cinquième 49,000 fois, dans le sixième 70,000 fois, dans le septième 1,000,000 de fois.

Cette loterie d'Etat fournissait au Trésor des revenus importants. Malgré cela, elle fut supprimée par l'arrêt du 25 brumaire an II.

Elle fut rétablie par la loi du 9 vendémiaire an VI; mais son existence ne fut plus de longue durée. La Restauration s'en servit jusqu'à sa chute. La loterie royale termina sa longue carrière, au commencement du règne de Louis-Philippe, en 1836.

Cette institution suivait une marche parallèle dans les pays voisins, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en Espagne. Certaines loteries fonctionnaient, à l'étranger d'après le système indiqué plus haut, c'était les *loteries des nombres*.

Plusieurs peuples avaient adopté un autre procédé qu'on appelait *loterie par classe* (*Klassen Loterie*). En 1610, on organisa en Hollande une loterie de ce genre dont le produit était destiné à la construction d'une maison de correction.

Les premières loteries par classes furent organisées au seizième siècle dans les Pays-Bas. Ce système ne comportait pas de petites mises. La somme à payer est relativement élevée, mais elle sert pour une série de tirages.

Les versements des joueurs produisent des sommes considérables. En Prusse, les recettes étaient, l'année dernière, de 82 millions de marks ; — les dépenses s'élevèrent à 72 millions, d'où un revenu net de 10 millions.

Les systèmes adoptés dans les divers États présentent une assez grande variété.

Nous signalerons les principaux : ainsi en Autriche on proposa, vers 1849, de créer une loterie *de rentes* ; au lieu d'un capital déterminé, on pourrait gagner une rente viagère, et à la mort du titulaire ses héritiers en hériteraient en partie, l'autre portion étant employée à la suppression de la loterie par voie d'amortissement.

On a essayé encore les *caisses d'épargne-loterie*, la loterie de maisons et de domaines, etc.

La suppression de la loterie nationale a fait perdre à l'État un revenu de 12 millions. Les nations voisines ne crurent pas devoir suivre notre exemple moralisateur. Elles conservèrent leurs loteries.

Aujourd'hui, elles procèdent de telle sorte, que notre prohibition est devenue complètement illusoire.

Les Français continuent à apporter aux loteries d'Italie, d'Espagne, de Hambourg, etc., les bénéfices qui, autrefois, alimentaient notre trésor national. La morale n'a rien gagné à cette interdiction, et l'État y a perdu une ressource qui ne serait pas à dédaigner dans les moments difficiles que nous traversons.

Les étrangers ne se gênent pas avec notre législation. Les loteries de Hambourg et autres réussissent à drainer une partie de notre numéraire.

La loi de 1836, sous le régime de laquelle nous vivons encore, prohiba, on le sait, les loteries de toutes espèces, ainsi que l'indique son article premier.

Des pénalités sévères sont attachées à la violation de ce rigoureux édit.

Mais le législateur crut devoir faire une exception en faveur des loteries destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts.

Une ordonnance du 29 mai 1844, édictée sous la forme d'un règlement d'administration publique, indique les mesures à prendre pour l'organisation des loteries susceptibles d'autorisation ministérielle.

Les autorisations, dit cette ordonnance, seront délivrées, savoir : par le préfet de police pour Paris et le département de la Seine, et dans les autres départements par les préfets, sur la proposition des maires. Ces autorisations ne seront accordées que pour un seul tirage ; elles énonceront les conditions auxquelles elles auront été accordées, dans l'intérêt du bon ordre et celui des bénéficiaires.

Le bénéfice de l'autorisation ne peut pas être cédé à des tiers. Les billets ne doivent pas être vendus au public au-dessus du prix de 1 franc.

Depuis la promulgation de la loi de 1836, nous avons eu, en France, une multitude de loteries autorisées. Nous citerons les plus connues :

La plus fameuse est celle du lingot d'or, dont le gros lot était de 100,000 francs, donnés sous forme d'un lingot dans le plateau d'une balance.

Puis vinrent : la loterie nationale de bienfaisance ; des artistes dramatiques ; de Saint-Point, qui avait pour but d'offrir un domaine à Lamartine ; la loterie des Andelys, puis, bien plus tard, la loterie de l'Exposition de 1878, de l'Union centrale des arts décoratifs, etc.

Nous pouvons ajouter que la loterie refléurit depuis plusieurs années sous un déguisement

bien apparent. Les villes, les établissements financiers, les entreprises industrielles ont souvent recours à la loterie pour inciter l'épargne.

Les emprunts à lots sont entrés dans la pratique courante de la finance contemporaine.

Et cependant, il n'y a, dans ces opérations, rien de commun avec la bienfaisance ou l'encouragement des arts. Pourquoi cette hypocrisie ? Ne vaudrait-il pas mieux revenir à un système qui conserverait à notre Trésor les fonds avalés par les loteries étrangères.

THOMAS GRIMM.

ENCORE LE SONNET

Le sonnet de M. Gauvreau en l'honneur de M. Laurier, sur lequel j'avais appelé l'attention des lecteurs du REVEIL, il y a quelque quinze jours, a eu les honneurs de la Chambre, lundi dernier.

Bien innocemment j'ai levé un lièvre lexicologique de première grandeur.

On se rappelle que j'avais signalé un rapprochement étrange entre le vers du début.

Il n'a rien affronté.....

Et le cinquième vers :

Il combattit pourtant superbe.....

J'ai fait alors remarquer qu'il n'y avait pas grand gloire à combattre quand on n'affrontait rien du tout.

M. Nicholas Flood Davin, le fin lettré, l'orateur élégant et disert, qui représente l'Assiniboine aux Communes, est un lecteur assidu du REVEIL, et se plaît à en faire souvent des citations qui sont malheureusement peu souvent du goût de M. Laurier, et provoquent des froncements de sourcil à la Jupiter Olympien, parfaitement significatifs.

M. Davin, le barde des prairies, en parcourant ce journal est tombé en arrêt sur la pièce de poésie de M. Gauvreau.

" Vous êtes orfèvre, M. Josse ? "

Il a dégusté ce miel de l'Hymett butiné sur les *cross-benches* et s'est empressé à la première oc-

casion de faire part à ses collègues de sa trouvaille.

Voici en quels termes :

Je traduis du *Hansard* gratuitement et sans espoir de rémunération aucune :

" Je tiens entre mes mains dit-il un éloge du très honorable premier ministre, dû à l'un des plus brillants députés de cette Chambre, M. Gauvreau, de Témiscouata. C'est un sonnet dans lequel il désire buriner au sein de quatorze vers immortels toutes les belles qualités de mon excellent ami qu'il considère naturellement comme le plus grand des hommes d'état. La première qualité dont le député de Témiscouata fait gloire au chef du gouvernement, c'est que "

Il n'a rien affronté.....

" Il n'a rien bravé ; il ne s'est exposé à rien ; il n'a rien regardé en face ; il ne se bat pas. Voilà ce que cela signifie.

" Mais, monsieur l'orateur, c'est justement ce que nous disons, et voici qu'un des amis les plus distingués de M. Laurier, nous dit dans des vers dont chacun est destiné à briller pour l'éternité à la pointe de l'index du Temps, que le premier ministre n'affrontera rien et n'a jamais rien affronté. Il est vrai qu'il énumère ensuite une foule d'autres qualités que nous n'avons pas encore distinguées en lui, mais que nous distinguerons peut-être un jour. Mais, n'est-ce pas remarquable de voir, dans un sonnet un de nos plus éminents collègues proclamer que le premier ministre n'a encore rien regardé en face. Tout ce que je puis dire, c'est que la prochaine fois que le député de Témiscouata composera un sonnet, j'espère qu'il pourra dire que le Premier Ministre à eu quelque chose à affronter."

M. Laurier n'aime pas beaucoup les remarques qui lui paraissent irrévérencieuses et n'a pas voulu laisser passer le *speech* de M. Davin sans réponse.

Il a cherché à tourner la difficulté et à prendre les dessus de la situation un peu ridicule, que lui créait le lyrisme irrépressible de M. Gauvreau ; il a répondu ainsi :

" Mon honorable ami vient de trouver dans cette Chambre un rival auprès des muses. Le poète, vous le savez, parle de ce qui lui est cher. J'ai ici un jeune ami qui m'est attaché non seu-

lement politiquement, mais encore personnellement et, dans un moment d'inspiration, comme mon honorable ami doit en avoir éprouvés, il m'a dédié un poème.

" Le député d'Assiniboine nous a donné sa version de ce poème. Je ne mets pas en doute l'érudition de mon ami. Je lui ai entendu citer non seulement de l'Anglais et du Français, mais du Grec, du Latin et de l'Allemand. Il me sera peut-être permis sans pédantisme de prétendre savoir le Français aussi bien que lui et je dois dire que le mot "affronter" qui est venu sous la plume du député de Témiscouata a plus d'un sens.

" M. DAVIN—Pas dans le cas actuel.

" M. LAURIER—Le mot "affronter" ne signifie pas seulement braver un ennemi, il veut dire aussi "tromper" et quand l'auteur du poème dit "Il n'a rien affronté" l'interprétation doit évidemment être "Il ne s'est pas rendu coupable de tromperie." Par conséquent, mon honorable ami trouve dans ce poème la propre réponse à sa motion où il accuse le gouvernement de n'avoir pas tenu les promesses faites aux populations de l'Ouest; le député de Témiscouata, lui dit qu'il est dans l'erreur, que le chef du gouvernement n'a jamais trompé personne, qu'il n'a jamais fait de fausses promesses "

Ainsi, la discussion est maintenant posée sur le terrain académique et ne peut être que des plus courtoises.

Comme l'interprétation donnée par M. Davin était aussi la mienne, je puis peut-être avoir le droit de me mêler à ce litige.

Que vaut l'interprétation de M. Laurier? Le mot "affronter", dit-il, a été employé par M. Gauvreau dans le sens de "tromper."

Voyons, quelle la valeur du mot "affronter" dans cette acception, quel est son emploi?


Pour cela, prenons les auteurs.

J'ai feuilleté plusieurs dictionnaires et voici le résultat de mes recherches :

AFFRONTER — (Larousse)

Tromper—C'est un coquin qui affronte tout le monde. (Acad.) Je ne me fie pas à elle; quand une fois on m'a affronté, je n'en reviens point. (Mariv.) Ce sens a vieilli.

[Vous m'avez affronté, ah! trompeuse du diable.]

SCARRON.  qu'il a "du front," de l'audace, du toupet.

AFFRONTER — (Bescherelle)

Tromper sous prétexte de bonne foi. C'est un coquin qui affronte tout le monde (Acad.) Ce marchand affronte en vendant de mauvaise marchandise (Crev.) Vous m'avez affronté, ah! trompeuse du diable. (Scarr.) Peu usité.

AFFRONTER — (Littré)

Tromper effrontément quelqu'un, jusqu'à l'outrager et s'exposer à sa vengeance. Courons donc le chercher, ce pendard qui m'affronte. (Molière — Sgan.); Si j'y retombe plus, je veux bien qu'on m'affronte, (Mol. Ec. des F.); Ah! vous me fait tort! S'il faut qu'on vous affronte, croyez qu'il m'a trompé le premier à ce conte (Mol. l'Etourdi); Un cœur ne pèse rien alors qu'on l'affronte, (Mol. Dep am.); À votre avis, le Mogol est il homme. Que l'on osât de la sorte affronter? (Lafont. — Mand.); (Il) instruit ce malheureux pour affronter Carlos, (Corn. D. San).

AFFRONTER — (Dictionnaire de l'Académie)

Affronter signifie aussi, tromper. C'est un coquin qui affronte tout le monde. Il m'a vilainement affronté. Ce sens vieillit.

De cette consultation, il résulte :

D'abord, que l'emploi du mot "affronter" dans le sens de "tromper" a vieilli et est inusité.

Les exemples cités sont de Corneille, Molière, Scarron Marivaux et autres sommités d'un autre siècle.

Je sais que nous nous plaisons à dire que nous parlons le français du siècle de Louis XIV et que ça enrage Frechette de nous l'entendre dire, car il ne le croit pas; pourtant un peu plus de modernité dans le style ne nuirait pas à la chose.

Mais ceci n'est qu'une remarque en passant.

Ce qui est plus grave, ce qui se rapporte directement au cas actuel et qui détruit de fond en comble l'argumentation de M. Laurier, c'est que dans aucun des cas cités plus haut, le mot affronter dans le sens de tromper ne s'applique à une chose, mais toujours à une personne.

Et cela se conçoit.

L'étymologie est là. Le mot "affronter" vient de front. Cette origine subsiste dans le sens de tromper. On dit d'un aventurier, d'un hâbleur qu'il a "du front," de l'audace, du toupet.

Front, toupet, deux acceptions analogues. Mais M. Gauvreau neus dit :

“ Il n'a rien affronté..... ”

Comment voulez-vous faire accorder ces deux idées C'est impossible.

M. Laurier le sent si bien que pour son explication, d'après la traduction du “*Hansard*,” dans l'avant dernière ligne il substitue le mot “ personne ” au mot rien “ rien ” pour donner un semblant d'équilibre à sa thèse.

Mais nous ne devrions pas être tenus de faire ainsi de la corde raide quand nous lisons des sonnets.

Nous les prenons tels qu'ils sont écrits avec le sens que comportent les vers tels qu'ils sont plantés.

M. N. F. Davin a donné la seule interprétation rationnelle du vers composé par M. Gauvreau, la seule interprétation qu'il comportait pour tout homme lisant et comprenant le français tel qu'il se parle et tel qu'il s'écrit et je n'hésite pas à proclamer audacieusement que c'est lui qui a raison dans cette discussion.

Il n'y a pas trop de nos concitoyens anglais qui se livrent à une étude consciencieuse de notre langue et de notre poésie pour qu'on les décourage en donnant des crocs-en-jambe au dictionnaire afin de les trouver en faute et M. Davin a, fort à propos, fait remarquer dans son interruption que le verbe “ affronter ” ne pouvait pas signifier “ tromper ” quand il avait pour complément le mot “ rien.”

Maintenant, comme je ne voudrais pas avoir posé au professeur simplement pour la galerie, l'acception de “ tromper ” étant écartée, d'autant plus qu'elle ne répond à aucune autre idée contenue dans le corps du sonnet, je vais dire bien franchement que je crois que M. Gauvreau n'avait pas l'intention de dire ce que dit son vers.

Les nécessités de la prosodie l'ont forcé à torturer sa pensée.

Ce qu'il voulait dire, c'est que M. Laurier “ n'a rien eu à affronter ” ; que M. Laurier a toujours suivi le chemin droit, (voir la fin du vers) par conséquent, qu'il n'avait pas d'affronts à redouter ; qu'il peut combattre doux, humain,

et magnanime; parce que personne n'avait rien à lui jeter à la face, au front ; qu'il pouvait relever le front.

Voilà l'idée, mais, jamais, au grand jamais elle n'a trouvé son expression dans le vers tel qu'il est construit.

Je le répète, l'interprétation de M. N. F. Davin est rigoureusement exacte, conforme à la langue et à la grammaire française.

C'est la seule interprétation droite et rationnelle.

Le reste est de la fantaisie.

TITRE.

HUIT CHAPEAUX

Au dernier consistoire de lundi, Léon XIII a créé un nouveau cardinal français, Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse. La France a déjà sept cardinaux : les cardinaux Richard, Langénieux, Couillié, Lecot, Sourrieu, Labouré et Perraud. Nous en aurons donc huit. Au conclave de 1878, qui a élu Léon XIII, elle n'en avait que sept : les cardinaux Guibert, archevêque de Paris ; Donnet, archevêque de Bordeaux, de Bonnechose, archevêque de Rouen ; Réynier, archevêque de Cambrai ; Brossais Saint-Marc, archevêque de Reunes ; Pitra et de Falloux, cardinaux de curie.

On appelle cardinaux de curie ou de cour les cardinaux résidant à Rome ou dans les états historiques du pape, et cardinaux de couronne les cardinaux résidant dans les autres états ou couronnes. Mais la couronne de France étant représentée par le “ haut de forme ” de M. Loubet, je ne sais comment appeler les cardinaux français. Depuis la mort des cardinaux Pitra et de Falloux, la France n'a plus de cardinaux de curie, vivant avec le gros du sacré-collège et pouvant guider au conclave leurs collègues de “ haut de forme.” Le sacré-collège comprenant soixantedix cardinaux et n'étant presque jamais au *pieno*, au complet, et les cardinaux ne se rendant presque jamais tous au conclave, une faction de huit cardinaux pourrait jouer un rôle important :

mais encore faut-il qu'un des siens soit de la place et sache diriger cette faction.

Le cardinal Pitra était comme une bibliothèque sans fenêtres sur le monde extérieur, et son caractère absolu avait peu de prise sur ces politiques déliés et circonspects. Le cardinal de Faloux était, lui, fort répandu ; mais il avait été créé cardinal à la veille du conclave de 1878, et il n'y a que ce diable de cardinal de Retz qui, au débotté, ait enlevé d'assaut un conclave

*
**

Mgr Mathieu sera cardinal de curie. Il a fallu que Léon XIII subit à quatre-vingt-neuf ans, une grave opération chirurgicale pour que le gouvernement français négociât la création d'un cardinal de curie. Après avoir pensé à M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, qui, connaissant à merveille la société parisienne, semblait fait pour ce poste d'observation et de tact, le choix s'est fixé sur Mgr Mathieu.

Mgr Mathieu est ami des lettres, d'esprit ouvert, de belle humeur, et il fait des mots. Dans les conclaves les mots ont aussi leur emploi. Au conclave de 1878, le sacré-collège s'égayait d'un bulletin de vote qui portait cette mention que je traduis du latin : "J'étais au souverain-pontificat le cardinal Personne." Le sacré-collège étant mis sous clé au conclave, comme l'indique le mot conclave, dans une partie du Vatican, et les conclaves n'étant pas tous aussi courts que ceux de Léon XIII et de Pie IX et pouvant durer deux mois comme celui de Grégoire XVI, pré-lécesseur de Pie IX, ce serait à périr si tous et tout le temps ne se déridaient point.

La chapelle Sixtine sert de salle de scrutin. Les stalles des cardinaux sont disposées en fer à cheval, en face de l'autel où se dresse une croix, au pied de laquelle est un calice. Chaque stalle est surmontée d'un baldaquin violet, en signe de deuil, pour les cardinaux créés par le pape défunt, et vert, en signe d'espérance, pour les cardinaux créés par ses prédécesseurs. Il ne reste plus que cinq cardinaux créés par Pie IX : les cardinaux Oreglia, Mertel, Ledochowski, de Canossa et Parocchi. Devant chaque stalle, une petite table recouverte d'un tapis de la couleur du baldaquin, aux armes du titulaire et avec

tout ce qu'il faut pour écrire et sceller. Au milieu du fer à cheval, six petites tables, où les cardinaux qui craindraient les regards de leurs voisins pourront en sécurité libeller leurs bulletins, car la législation électorale du conclave est, à l'égard de ces vieillards, d'une méfiance extrême. Les fraudes électorales, si fréquentes chez nous, sont ainsi à peu près impossibles chez eux.

Pour le scrutin, les cardinaux ne descendent pas de leurs cellules à la chapelle Sixtine avec le chapeau rouge, *galerum rubrum*, insigne et symbole de leur dignité, ni avec ce magnifique costume rouge que nous ne voyons presque plus, la république ne les conviait pas à ses cérémonies : ils sont en soutane et *cappa* ou manteau de laine violette, et barrette en tête. Ils prennent place dans les stalles suivant la préséance de leurs trois ordres. Les six cardinaux de l'ordre des évêques sont tous évêques, évêques des diocèses suburbicains ou situés *sub urbem*, autour de la ville, autour de Rome, et leur chef est doyen du sacré collège. Les cinquante cardinaux de l'ordre des prêtres sont la plupart évêques, archevêques ou patriarches, et les autres sont prêtres. Les quatorze cardinaux de l'ordre des diacres ne sont pas tous diacres, quelques-uns sont prêtres et de simples clercs l'ont été. Les cardinaux-évêques ont le pas sur les cardinaux prêtres, et les cardinaux-prêtres sur les cardinaux-diacres. Mais tous sont électeurs et éligibles au même titre, même les cardinaux-clercs. Le cardinalat étant une dignité et non un ordre sacerdotal, et n'étant liés par aucun vœu, ces cardinaux-clercs peuvent non seulement se démettre du cardinalat mais, suivant l'expression consacrée, rentrer dans le siècle. Ainsi ont fait, entre autres : Albert d'Autriche, pour monter sur le trône des Pays-Bas ; César Borgia, dont Machiavel fait le prototype du prince ou chef de parti ou d'état, mais qui était un bien drôle de cardinal, pour devenir duc d'Urbin et de Valentinois et épouser Charlotte d'Albret parente de notre Louis XII ; et Camille Panfilii, pour être simplement le mari d'Olympe Aldobrandini.

* **

Voici les cardinaux dans leurs stalles. Tout autour d'eux, sur les murs, la Thorah mosaïque et l'Évangile chrétien figurés par Signorelli, Botticelli, Roselli, Ghirlandajo, Pérugin et Fiammingo, et au-dessus de leurs tête, à la voûte, les prophètes et les sybilles de Michel-Ange présageant les destinées de l'Église, et son Jugement dernier rappelant aux cardinaux que leurs votes aussi seront pesés dans la balance éternelle. Après la célébration de la messe, le dernier cardinal-diacre se rend à l'autel, y prend une bourse de damas violet, où se trouvent autant de petites boules qu'il y a de cardinaux présents, avec le nom de chacun d'eux, et il en tire trois boules. Les trois cardinaux désignés par ces boules rempliront les fonctions de scrutateurs à la table placée devant l'autel.

Alors, chaque cardinal écrit, plie et cache à lui-même son bulletin. Le bulletin est divisé en trois compartiments ornés de vignettes imprimées pour le mieux garantir des indiscrétions : dans celui du milieu, le nom de l'élu ; dans celui du haut, la signature de l'électeur ; et dans le compartiment du bas, un chiffre et une devise. Le vote se fait ensuite par ordre de préséance. Le cardinal-doyen, qui occupe la première stalle du côté de l'Évangile, se rend le premier à l'autel, s'agenouille, se relève et, tenant son bulletin au-dessus du calice, dit, mais en latin : " Je prends à témoin le seigneur Christ, qui me jugera, que j'élis celui que je crois, selon Dieu, devoir élire." Puis il dépose son bulletin dans le calice, salue la croix et regagne sa stalle. Même cérémonial pour les autres cardinaux. Ne vous semble-t-il pas qu'un scrutin ainsi ordonné a plus de dignité que celui du congrès de Versailles, où nos sénateurs et nos députés s'investissent et quelquefois en viennent aux mains ?

Quand tous les bulletins sont déposés dans le calice, le premier scrutateur prend le calice, l'agite de façon à les mêler, et le troisième scrutateur les compte en les déposant dans un second calice. Si le nombre des bulletins est identique à celui des cardinaux présents, les trois scrutateurs quittent l'autel, le premier portant le calice, et, le dos tourné à l'autel, s'installe devant la table, en vue de tous leurs collègues. Le pre-

mier scrutateur prend un bulletin dans le calice, ouvre le compartiment du milieu, et lit le nom de l'élu ; il passe ensuite le bulletin au second scrutateur qui le lit à son tour et le passe au troisième, qui proclame à haute voix l'élu. Chaque cardinal a devant lui la liste imprimée des noms de ses collègues, et il fait une marque à côté du nom de l'élu, pour ce que nous appelons le pointage.

Lorsque le dépouillement est terminé, les scrutateurs font le relevé des pointages. S'il y a soixante cardinaux présents et si l'un d'eux a obtenu quarante voix, c'est-à-dire les deux tiers, majorité nécessaire pour être élu, les scrutateurs reprennent un à un les bulletins, ouvrent le compartiment de la devise et du chiffre, puis celui de la signature de l'électeur, afin de s'assurer que l'élu n'a pas voté pour lui-même, car si nos présidents peuvent se donner leur voix, les papes ne le peuvent pas. Après quoi, le dernier cardinal diacre tire au sort les noms de trois de ses collègues diacres qui feront fonctions de reviseurs. Si cette revision confirme la scrutation, si l'élu a quarante voix, l'élection est canonique ou légale, l'élection est faite.

Alors le doyen du sacré-collège, accompagné du chef de l'ordre des prêtres et du chef de l'ordre des diacres, s'approche de l'élu et lui dit à haute voix, mais en latin : " Acceptes-tu ton élection, canoniquement faite, au souverain-pontificat ? " Aussitôt que l'élu a répondu oui, ses deux voisins de stalle s'écartent respectueusement de lui. Chaque cardinal tire un cordon qui pend le long de sa stalle et les cinquante-neuf baldaquins s'abaissent, en signe que la souveraineté du sacré-collège a pris fin pour se concentrer de nouveau dans le pape. Toujours entre les deux chefs d'ordre, le doyen du sacré-collège demande au pape : " Quel nom veux-tu prendre ? " Le pape répond qu'il veut s'appeler Léon Pie, Grégoire, Clément, Benoît, Innocent ou de quelque autre nom déjà porté par ses prédécesseurs, et rien que par le choix de ce nom, les cardinaux italiens si experts et si subtils en ces choses-là, ont déjà la clé du nouveau pontificat, que leurs collègues chercheront encore.

Le pape se lève. Les deux premiers cardinaux-diacres le conduisent à l'autel, ou il reste un instant en oraison. Puis ils l'accompagnent à la sacristie. Là on lui met les bas blancs, les mules ou souliers de velours rouge ornés de la croix brodées d'or, la soutane blanche, la ceinture et la calote de soie blanche, le rochet de dentelle, la mozette de velours rouge, le *camauero* ou capuchon de velours rouge bordé d'hermine, et l'étole rouge brodée d'or. Ainsi revêtu du costume papal, le pape est ramené à l'autel, devant lequel on a dressé un trône, ou il s'assied. Aussitôt, tous les cardinaux, un à un, le doyen en tête, portant leur *cappa* relevée sur le bras gauche viennent se prosterner devant lui, lui baisent la main et reçoivent de lui l'accolade du baiser de paix. Vous reconnaîtrez que ce petit tableau est plus pittoresque que la grande grisaille du président en veston recevant les congratulations des vestons législatifs qui l'ont élu.

Mais les cardinaux Richard, Langénieux, Coullié, Lecot, Sourrieu, Labouré et Perraud, et Mgr Mathieu assisteront-ils à un conclave ? Avec un pape que ses chirurgiens viennent panser, redoutant que son extrême vieillesse ait succombé à leurs trousses, et qui se dresse sur son séant pour leur dire des vers du Dante et qui, maintenant, crée des cardinaux et bâtit et plante dans ses jardins du Vatican, il est plus avisé de répéter les trois mots que la prudence romaine met à tout bout de phrase : *Chi lo sa*, qui le sait ?

LOUIS TESTE

VOULOIR ET POUVOIR

Qui veut guérir sa bronchite prend du BAUME RHUMAL.

76

LA PLACE DU PAPE

L'avenir dira vers quel succès monte le congrès de la Haye. Mais déjà la robuste main du jeune empereur qui a équarri et taillé le bloc d'idées dégrossi là, cette main doit être humblement baisée par ceux qui admirent le calme, la pénétration et la hauteur de vues.

Nicolas s'est fait l'égal des plus grands, le

frère cadet dans le temps, le jumeau dans la gloire, de ce Stephan Douschan, empereur des Serbes au quatorzième siècle, qui alluma un grand feu pour l'Histoire et en illumina l'avenir. Lui aus-i convia les peuples à la paix universelle et les peuples lui répondirent en acclamant son nom.

Appliquant ainsi le premier principe de la civilisation chrétienne, l'empereur de Russie a eu un autre courage : il a montré une intelligence profonde et grave des choses, un éclat vif et dardant d'esprit quand il a — lui, orthodoxe — désiré la présence d'un représentant de la Papauté.

Ce faisant, il a donné aux puissances catholiques une leçon digne de lui. L'Autriche qui fut catholique, l'Espagne, le Portugal, la Belgique ont baissé le front devant les prétentions de la maison de Savoie, qui oublie le souvenir de ses saintes pour se conduire en parvenue, et c'est l'empereur qui a pris l'attitude d'un grand esprit appuyé sur une conscience.

La réunion du congrès de la Paix, le désir de voir le pape représenté à cette fête de la civilisation, voilà deux actes qui s'accordent comme les cordes d'une lyre.

Les diplomates réunis pourront serrer leurs rangs, se placer genou contre genou. Au milieu d'eux il y aura un grand vide, un trou large et profond, un trou qui aurait pu être piédestal et lumière si le représentant du pape y avait occupé sa place. L'Histoire, cette philosophie de l'action, ordonnait la présence de ce représentant parce que l'idée de la Paix est une conception purement chrétienne, inconnue du paganisme. Elle est sortie de la méditation éternelle de la Charité à laquelle l'Eglise monte toujours par les pentes de la Foi.

Personne avant Jésus n'avait dit aux hommes : "Que la paix soit avec vous !" et pour plusieurs millions d'hommes le pape est le représentant de ce Jésus ; pour une multitude d'êtres, la papauté est l'outil de ce Dieu.

Saint Paul dit que Jésus-Christ a pacifié par le sang de sa croix tout ce qui est sur le ciel et sur la terre.

L'Evangile est appelé le livre de la Paix,

parce qu'il apprend l'exercice mutuel de la justice et de la charité.

Certes l'Eglise, qui sait admirablement incliner sa taille divine vers les faiblesses humaines, n'a pas du premier coup interdit la guerre. Mais elle a préparé par une longue suite de marches l'ascension des peuples vers cette idée.

Introduire le rêve de justice dans la guerre, c'est presque mettre l'épée au fourreau.

Le Docteur Angélique a résumé cette doctrine en mots lapidaires :

“ Une guerre peut être juste, mais pour qu'elle soit cela il faut qu'elle ait trois conditions :

1o. Qu'elle se fasse par l'autorité du gouvernement,

2o. Que la cause en soit fondée sur la justice, c'est-à-dire que ceux à qui on la fait aient mérité qu'on la leur fasse ;

3o. Que l'intention du souverain qui fait la guerre soit droite, en sorte qu'il ait en vue le seul bien public.

Car on ne doit faire la guerre que pour parvenir à la paix ; et une guerre est illicite même si le souverain qui la déclare a un juste sujet de la déclarer quand ce souverain n'a pas une intention droite, quand par exemple il la déclare par vengeance, ambition ou orgueil.”

Le jour où les chefs d'Etat loyalement unis appliqueraient cette théorie de la guerre, les congrès de la paix auraient fini leur œuvre : mais, dira-t-on, l'Eglise a fait la guerre ? Il faudrait examiner si elle pouvait l'éviter et il faut en tout cas reconnaître que la première, elle a fait la guerre pour autre chose qu'un bénéfice matériel. Elle a donné des lettres de noblesse au combat en armant les chevaliers pour l'idée seule et en leur imposant les règles de la charité pour code d'honneur. N'est-ce pas mener l'humanité à la suppression de la guerre que d'introduire la pitié, le respect du vaincu, le désintéressement dans l'héroïsme ? N'est-ce pas agir pour la paix que d'interdire au soldat le pillage et de lui ordonner de se conduire dans les pays conquis “ comme l'oiseau rassasié, qui ne s'abat point où une nourriture de chair l'appelle.” Comme nous devons au christianisme dans la paix un droit politique, nous lui devons dans la guerre un droit des gens.

Enfin, quand l'Eglise dans son *Te Deum* remercie le ciel pour une victoire accordée, elle regarde cette victoire comme un bienfait de Dieu qui produira la paix.

Le grand mystique de l'Histoire que doit être l'empereur de Russie connaît la tradition chrétienne, dont il porte un rameau. Il savait ces choses et il voulait la présence d'un délégué pontifical parce que la théorie de la chrétienté sur la guerre est de chêne, tandis que celle des puissances est de la poussière de chêne balayée par les vents.

Lamoricière disait un jour à Pie IX :

— Il n'y a rien en ce monde au-dessus de Votre Sainteté ?

— Il y a la Papauté, répondit celui dont les belles lignes n'ont pas été rongées par la vermine des révolutions. Cette papauté a donc l'avantage sur les puissances terrestres que ses idées d'aujourd'hui ne rougissent pas en face de ses idées d'hier et qu'elle peut, sans se voir flétrir, se regarder dans le miroir du passé. Elle a cette autre supériorité que, captive et sans royaume, elle parle de la guerre en désintéressée.

Le pouvoir d'un vieillard qui possède pour tous biens un vieux palais, une robe blanche et des millions d'âmes, ce pouvoir dépossédé le laisse arbitre naturel des nations. Tous les peuples savent la grandeur de ce rôle par des exemples récents. Mais la France est moins en droit qu'une autre d'effacer le souvenir d'un arbitrage refusé par elle. Le 22 juillet 1870, Pie IX le Grand écrivit deux lettres qui étincellent au sommet de sa tiare, pierres taillées par les mains de la charité. Celle qu'il adressa au roi de Prusse est peu connue ; la voici :

PIE IX A GUILLAUME 1er

Majesté,

Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi ; mais, vicaire sur la terre du Dieu de paix, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain,

qui, en sa qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie en raison de l'exiguïté de son territoire, mais qui pourtant inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

Que Dieu exauce mes vœux et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour Votre Majesté, à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

PIE IX, pape.

Du Vatican, le 22 juillet.

Le successeur de celui qui écrivit cette lettre le Léon XIII qui essaya d'arrêter de sa main exsangue les flottes d'Espagne et d'Amérique, le vicaire du Prince de la paix souffre justement de ne pas avoir été convoqué au congrès de la Haye. Mais un penser peut exalter son orgueil. Les cahiers du congrès des diplomates seront lus par quelques diplomates. Si, lui, le roi sans royaume veut parler sur le même sujet, il peut envoyer une encyclique à ses évêques, et sa voix aura deux cents millions d'auditeurs, et sa parole passera sur celle des puissances comme une rature sublime.

JEAN DE BONNEFON.

QUALITES ESSENTIELLES.

Le BAUME RHUMAL est le plus économique et le plus efficace des remèdes. 79

Saint Medard

J'écris ceci et le soleil brille et le ciel est bleu; mais avant que minuit sonne, ne pleuvra-t-il pas ?

C'était un bon saint homme d'évêque que cet excellent Saint-Médard, providence des marchands de parapluies; il avait l'âme haute et son éloquence était merveilleuse. Il le prouva bien.

Un jour, en effet, que pour chercher dans les bourgs et les hameaux la pure jeune fille digne de la couronne de Roses destinée à récompenser la vertu, il avait dû s'éloigner de Noyon, sa ville épiscopale, et faire des lieues et des lieues, le temps, radieux tant qu'il avait marché devant lui, plein d'espoir, se rembrunit dès que, déses-

péré de rencontrer celle qu'il cherchait, il reprit le chemin de chez lui.

Sans défiance il avait mis ses vêtements les plus neufs, coiffé sa plus belle mitre, empoigné sa crosse la plus ouvragée qui était de cuivre, car l'or était rare en ces temps. Aussi la menace de la pluie l'effraya-t-elle, d'autant que la pluie imminente ne promettait pas d'être une pluie pour demoiselles, mais une trombe d'eau, ravissant les routes et couchant les jeunes blés sur les sillons.

Alors il parla :

Pluie, dit-il, ô pluie ! attends que soient rentrés sous le couvert des ormes les petits oiseaux frileux, attends qu'il n'y ait plus un paysan aux champs, une ménagère à la fontaine, un enfant hors du toit paternel.

Aie pitié, ô pluie ! des vagabonds qui mendient leur pain.

Et longtemps, longtemps ainsi il pria la pluie pour les fleurs qu'elle froisse et pour les bêtes qu'elle désole, pour tout ce qui a vie et peut souffrir ; pour les cailloux même que charrient de tels noirs orages.

Il n'oublia de la prier que pour lui, pour sa belle mitre qui en eût été gâtée, pour sa crosse qu'eut déshonorée le vert-de-gris, pour ses vêtements sacerdotaux et pour sa digne soutane violette qui se fut trouvée toute souillée.

C'est pourquoi il fut exaucé.

La pluie qui allait choir se retint comme elle put au bord des nuées couleur d'encre. Mais à peine il avait passé que tout de suite elle tombait derrière lui, drue, affreuse, épouvantable, avec un bruit de torrent qui se déverse.

Et jugez ce qu'était cette pluie ! Quarante jours après, elle tombait encore, n'ayant pas cessé un instant.

Et voilà, au vrai, la raison pourquoi lui brûlent encore des cierges les marchands de parapluies dont il fut depuis, est présentement et à jamais restera le très saint et vénéré patron. — Mais de peur d'avoir à le maudire, ils se sont tous mis à vendre aussi des caunes et des ombrelles.

UN NOUVEAU CHRIST

Depuis que les Dieux s'en vont, les Christs arrivent. Il ne se passe plus de mois qu'un prophète se disant fils, cousin ou envoyé du Très-Haut ne vienne évangéliser l'Ancien ou le Nouveau-Monde, nous reprocher amèrement le scandale de notre conduite, et nous montrer de l'index la voie à suivre. Là bas, au doux pays de France, on estime, en général, qu'il n'est pas besoin de prendre conseil des prophètes en disponibilité pour faire son devoir, si l'on y a le goût ou l'humeur. Ces pèlerins passionnés les inquiètent sans les intéresser. Ce sont des chemineaux sans la musique des vers de Richépin.

Ils se contentent fort bien des tout petits prophètes, des voyantes, sorcières, devineresses à l'instar de Mlle Couesdon, qui les amusent un instant, passent et repassent. Au moins, avec ces envoyées-là, on peut rire après avoir causé. Quand on a consulté l'ange ou l'archange, on batifole avec leur interprète. On n'a pas besoin d'avalier sa canne et de prendre des allures austères. On sourit, salue et sort.

A l'étranger, il n'en va pas de même. La crédulité prend un caractère plus profond et plus triste. La nature du sentiment religieux, exalté ou déformé, la misère surtout, contribuent à créer le milieu favorable à l'éclosion des Christ nouveaux. Le dernier en date a débarqué à Rome ces jours-ci, vêtu d'une longue robe de lin, la tête nue, avec d'abondants cheveux blonds. On s'étonna d'abord, puis le mysticisme naïf des femmes romaines s'éveilla, et elles l'accompagnent aux cris de : "Jésus est né ! Jésus est ressuscité !"

Seulement le Christ romain ne prêche pas un renoncement étroit et austère. Il enseigne la Religion de l'Art, de la Poésie et de la Beauté, comme l'anglais Ruskin. Il appelle aux jouissances élevées et nobles la masse, les petits, les humbles. Il prononce un Evangile d'Art.

Il paraît que le nouveau Nazaréen, interviewé par un de nos confrères italiens, a déclaré se nommer Luigi Loporpida. Il a longtemps vécu en Amérique, où il a fait on ne sait quoi, et il

est venu en Italie, comme ça, pour être Messie et élever un temple de la Beauté dans la ville des papes.

Mais d'où viendra l'argent en la pauvre Italie, d'où viendra la réponse à l'appel du Messie Esthète ? Le moindre grain de mil serait mieux l'affaire des femmes romaines que le plus fier cantique à la Beauté.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Faites abonner vos amis au REVEIL.

Le REVEIL est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

SOULAGEMENT RAPIDE

Les accès de toux cessent en prenant une dose de BAUME RHUMAL.